

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2019**

L'an Deux Mille-Dix-Neuf, le Deux du mois de Septembre à Vingt-heures Trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 26.08.2019

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes GATARD Odile, MARTINEAU Anne, MARTINEAU Marie Josée, RAMBAUD Marianne, M. PAILLAT Philippe, JAULIN Guy-Marie, CHARRIER Jean-Luc, DEFOIS Sylvain, PIERRE Gwenaël, THIBAUDEAU Patrick, VINCENTEAU Joël

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusés** : BABU Pascaline, RABUSSEAU Stéphanie pouvoir donné à RAMBAUD Marianne, PACHETEAU Laurent

**Absente** : COUTRET Christelle

**Secrétaire de séance** : PIERRE Gwenaël

### **1 Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est approuvé avec 1 abstention pour cause d'absence au dernier conseil municipal et 11 voix pour.

### **2 Point sur les commissions :**

#### **a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire revient sur les devis signés depuis la dernière réunion de Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de signature.

<b>Entreprise</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>BOISSINOT</b>	Pose et fourniture d'un transmetteur téléphonique GSM	556.24€
<b>AFRénov</b>	Verrous vestiaire stade municipal	545.64€
<b>Nilfisk</b>	Autolaveuse Salle du Bocage	3 230.40€
<b>AG OUEST ENERGIE</b>	Travaux de plomberie vestiaire stade municipal – ADAP 2019	579.61€

#### **b. Bâtiments : présentation par Patrick THIBAUDEAU**

\* Foyer des jeunes : le conseil municipal est informé de la publication des marchés le 29 août dernier. La fin de consultation est fixée au 19 septembre 2019 11h00. Le début des travaux est demandé en décembre 2019 pour un délai d'exécution de 3 mois.

Patrick THIBAUDEAU interroge sur le Conseil Municipal pour savoir quel lieu pourra être mis à disposition pour le foyer des jeunes durant la période de travaux.

Monsieur le Maire répond que le Conseil Municipal devra se poser la question. Monsieur le Maire précise également que le foyer de jeunes n'a pas été utilisé durant toutes les vacances d'été. De plus, Familles Rurales n'a plus d'animatrice. Marie Josée MARTINEAU informe le Conseil Municipal que l'association est à la recherche d'un animateur.

Il est précisé que la locataire quittera les lieux le 5 septembre 2019 au plus tard.

La commission se réunira le 11 septembre 2019 à 18h30.

### **c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par SYLVAIN DEFOIS**

\* Travaux de voirie 2019 : les travaux de l'école, du parking de PROXI et de la Saunerie ont été réalisés.

\* Abri bus Allée du Levant : l'abri bus a été réalisé durant l'été. Il manque le toit, les services techniques sont en cours de réalisation des travaux.

\* Coussins berlinois : les marquages ont été réalisés par les services techniques, l'installation est programmée la semaine prochaine.

\* Rue des platanes : contact doit être pris auprès du département pour savoir si le projet est réalisable. La commission doit également effectuer le chiffrage des travaux.

\* Lotissement la Prée : une réunion pour la finition des travaux est programmée le 03 septembre 2019 à 14h30 sur site.

\* Futur lotissement : la consultation pour l'architecte va être lancée

Une date de réunion sera fixée pour une prochaine commission.

Une réunion du CPIE doit également être programmée.

### **d. Information / Communication : présentation par Sylvain DEFOIS**

\* Il est demandé au Conseil Municipal de transmettre au secrétariat de mairie et à Sylvain DEFOIS toutes les informations permettant de faire vivre le site internet et la page facebook.

\* Exposition H. PERAU : une réunion est programmée le 5 septembre 2019 à 19h00.

\* JIMM : les adjoints doivent transmettre leurs articles au plus tard le 13 septembre 2019.

### **e. Enfance-Jeunesse - Culture- Tourisme - Vie associative : présentation par Odile GATARD**

\* Bibliothèque : une réunion de la commission avec les bénévoles aura lieu le 10 septembre 2019 à 17h30

\* Panneaux photo : l'installation est en cours.

\* Festi'Miam : Table ronde concernant l'alimentation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges organisée par le CPIE le 22 septembre prochain. Le restaurant scolaire a été contacté pour promouvoir son organisation car cité comme exemple (circuit court, agriculture bio...) sur le territoire. La commission se réunira le 9 septembre 2019 à 19h00 pour préparer le forum

\* Forum des sports : le forum des sports est programmé le 7 septembre 2019 à 10h30 à destination es enfants de la commune de 5 à 10 ans. A ce jour 15 à 20 enfants sont inscrits. Une relance va être effectuée auprès des écoles de la commune.

### **f. Affaires sociales -Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN**

\* Café caouette : le café caouette du mois de juillet a eu lieu à la MARPA. Le café caouette d'octobre permettra la visite de l'exposition de M. PERAU

\*Emplois : les chiffres sur la commune sont en augmentation en août comme chaque année. Le niveau de chômage sur les secteurs des Herbiers et de 4.6%, en Vendée 6.7 %.

\*Déplacement solidaire : le service compte de nouveaux adhérents : 5 pour le second trimestre et 4 pour le troisième trimestre. Le 2<sup>ème</sup> trimestre à compter 50 déplacements pour 15 bénéficiaires : 24 liés à des visites médicales et 19 pour des raisons d'emploi ou administratives. 42 déplacements ont eu lieu sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

### **3 Point Communauté de Communes- Syndicats**

- ➔ **Joël VINCENTEAU** a participé à une réunion permettant le relevé des cours d'eau sur le territoire intercommunal organisée par le CPIE et la Chambre de l'agriculture. Certains agriculteurs de la commune étaient présents à cette réunion.

### **4 Délibérations**

#### **OBJET : Lancement de la procédure de cession AGRI VS : complément à la délibération n°19059**

Vu la délibération n°19059 lançant la procédure de cession de parcelle n° B.1213, B. 1135 et B1260 partiellement pour une superficie totale de 1034m<sup>2</sup> au profit d'AGRI VS.

Considérant que la délibération n°19059 a omis d'inclure la parcelle n° B 1134 d'une superficie de 19m<sup>2</sup>, il convient pour le Conseil Municipal de délibérer sur le sujet.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de cession de la parcelle B 1134 pour une superficie de 19m<sup>2</sup> au prix de 4€ le m<sup>2</sup> soit un montant total de 76€ (Soixante-seize euros). Les frais de bornage et de notaire seront à la charge d'AGRI VS.

Décide de lancer la procédure de cession de la parcelle et charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif à ce sujet.

#### **OBJET : Subventions 2019 : Demande complémentaire du PBFC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du PBFC Vendée concernant la demande de subvention supplémentaire pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°19047 du 29 avril 2019, la municipalité avait décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 2000€.

Le Club justifie la demande supplémentaire suite à la montée de son équipe première en Nationale 3.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le temps passé par les services techniques de la commune pour l'entretien du terrain a augmenté cette année.
- Anne MARTINEAU regrette que l'association demande des subventions supplémentaires à la commune alors qu'elle n'invite pas la municipalité et que son président ne participe pas à la « Fête du Foot » organisée le 31 août dernier au stade municipal. De plus, l'occupation des terrains ayant nettement augmenté cette année cela représente un coût pour la municipalité : éclairage, entretien...

- Odile GATARD souhaiterait connaître l'évolution du nombre de licencié administré sur la commune de Saint-Mesmin depuis le regroupement.
- Gwénaél PIERRE trouve que la demande complémentaire de subvention ne peut pas seulement être conditionnée à la montée de l'équipe première en nationale 3.

Après délibération le Conseil Municipal décide avec une abstention et 11 voix contre de ne pas répondre favorablement à la demande complémentaire de subvention à destination du PBFC

**OBJET : Validation du rapport de la CLECT relatif au calcul de charge transférées pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire n°CC25061910 relative à l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif au calcul de charges transférées pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de la CLECT du 17 mai 2019 précisant le mode de calcul de l'impact de la mise en œuvre des services communs relevant du domaine de l'expertise juridique, du développement des systèmes informatiques et d'une cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage (bâtiments- voirie). Rapport annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT relatif au calcul de charge transférées pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif à ce sujet.

**OBJET : Bail à réhabilitation avec la SAS SOLIHA BLI Pays de la Loire pour un projet de réhabilitation d'un logement communal - 7, place de l'Eglise**

Le projet concerne la réhabilitation d'un logement communal, en vue de la création d'un logement locatif à loyer modéré. L'ensemble foncier concerné est constitué de la parcelle AB 78 (7 place de l'Eglise).

La commune a fait appel à SOLIHA Vendée qui a réalisé une étude de faisabilité, restituée en juin 2019. SOLIHA propose l'outil du bail à réhabilitation pour le portage de l'opération. Ce bail à réhabilitation serait signé entre la commune et « SOLIHA BLI Pays de la Loire », dont le siège est situé au 312 avenue René Gasnier, 49100 ANGERS. En effet, fin 2018, les associations SOLIHA des Pays de Loire se sont dotées d'une structure externe pour asseoir la solidité de l'activité de maîtrise d'ouvrage d'insertion. SOLIHA BLI Pays de la Loire a obtenu un agrément ministériel pour l'activité de maîtrise d'ouvrage d'insertion. Cette activité consiste à produire des logements de qualité, économes en énergie, pour des publics fragiles.

Dans le cadre du bail, SOLIHA BLI Pays de la Loire :

- > Prendra à sa charge le coût total de l'opération de réhabilitation,
- > Honorera les taxes afférentes au titre de propriété,
- > Assurera les frais liés à l'entretien courant et aux grosses réparations,
- > Restituera les biens réhabilités et entretenus à la collectivité, au terme du bail.

La gestion locative sera confiée à SOLIHA Vendée au terme des travaux.

Compte-tenu de du coût estimé de l'opération (131 000 €), et sous réserve de l'accord des financeurs, SOLIHA BLI Pays de la Loire propose la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée d'environ 38 ans. La durée sera fixée définitivement à réception des montants de subventions accordées. SOLIHA BLI Pays de la Loire contractera un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le montant non couvert par les subventions.

La commune devra proposer une subvention de 5 000 € pour contribuer à l'équilibre financier du projet ; cette subvention sera versée à SOLIHA à la fin du chantier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- > De valider le montage du projet via un bail à réhabilitation signé avec la S.A.S SOLIHA BLI Pays de la Loire
- > De valider le montant de la participation communale à 5 000 €
- > De garantir à 100 % le prêt bancaire contracté par SOLIHA BLI Pays de la Loire
- > De donner pouvoir au Maire pour signer tout document afférant au projet

- Patrick THIBAudeau juge que la durée d'aliénation de 38 ans est trop longue. Que ce choix bloquera tout projet sur ce quartier pour les 38 prochaines années.
- Jean-Luc CHARRIER trouve qu'il est difficile pour le Conseil Municipal de se prononcer sur ce logement sans raisonner avec la maison DRAPEAU.
- Anne MARTINEAU pense qu'il serait souhaitable de démolir ces maisons pour ouvrir la vision sur l'école publique

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet de réhabilitation

**OBJET : Bail à réhabilitation avec la SAS SOLIHA BLI Pays de la Loire pour un projet de réhabilitation d'un logement communal – 33, rue du Commerce**

Le projet concerne la réhabilitation d'un logement communal, en vue de la création d'un logement locatif à loyer modéré. L'ensemble foncier concerné est constitué de la parcelle AC 307. Cette parcelle AC 307 fera l'objet d'une division, pour ne concerner que l'emprise du logement et un espace jardin privatif d'environ 65 m<sup>2</sup>. Le reste de la parcelle restera propriété de la commune.

La commune a fait appel à SOLIHA Vendée qui a réalisé une étude de faisabilité, restituée en juin 2019. SOLIHA propose l'outil du bail à réhabilitation pour le portage de l'opération. Ce bail à réhabilitation serait signé entre la commune et « SOLIHA BLI Pays de la Loire », dont le siège est situé au 312 avenue René Gasnier, 49100 ANGERS. En effet, fin 2018, les associations SOLIHA des Pays de Loire se sont dotées d'une structure externe pour asseoir la solidité de l'activité de maîtrise d'ouvrage d'insertion. SOLIHA BLI Pays de la Loire a obtenu un agrément ministériel pour l'activité de maîtrise d'ouvrage d'insertion. Cette activité consiste à produire des logements de qualité, économes en énergie, pour des publics fragiles.

Dans le cadre du bail, SOLIHA BLI Pays de la Loire :

- > Prendra à sa charge le coût total de l'opération de réhabilitation,
- > Honorera les taxes afférentes au titre de propriété,
- > Assurera les frais liés à l'entretien courant et aux grosses réparations,
- > Restituera les biens réhabilités et entretenus à la collectivité, au terme du bail.

La gestion locative sera confiée à SOLIHA Vendée au terme des travaux.

Compte-tenu de du coût estimé de l'opération (190 000 €), et sous réserve de l'accord des financeurs, SOLIHA BLI Pays de la Loire propose la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée d'environ 35 ans. La durée sera fixée définitivement à réception des montants de subventions accordées. SOLIHA BLI Pays de la Loire contractera un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le montant non couvert par les subventions.

La commune devra proposer une subvention de 5 000 € pour contribuer à l'équilibre financier du projet ; cette subvention sera versée à SOLIHA à la fin du chantier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- > De valider le montage du projet via un bail à réhabilitation signé avec la S.A.S SOLIHA BLI Pays de la Loire
- > De valider le montant de la participation communale à 5 000 €
- > De garantir à 100 % le prêt bancaire contracté par SOLIHA BLI Pays de la Loire
- > De donner pouvoir au Maire pour signer tout document afférant au projet

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la succession pour la maison FLOCTEIL a changé de notaire, il serait souhaitable de prendre contact avec ce dernier pour permettre d'avancer sur l'acquisition future et peut être étudier un projet global des deux habitations par SOLIHA
- Jean-Luc CHARRIER se dit gêné par la proposition de SOLIHA qui selon lui gonfle les prix et ne prend pas de risque.
- Monsieur le Maire propose de programmer une nouvelle rencontre avec SOLIHA et de relancer le nouveau notaire de la succession FLOCTEIL

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une prochaine séance de Conseil Municipal.

### **OBJET : VEOLIA : Approbation du rapport d'activités assainissement 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur le rapport d'activités de VEOLIA dans le cadre de la délégation de service concernant l'assainissement 2018.

Le dit rapport d'activités a été communiqué aux membres du Conseil Municipal et reste consultable dans les archives communales.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2018 de VEOLIA relatif à la délégation de service concernant l'assainissement 2018.

### **OBJET : Vendée Eau : Approbation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service eau potable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur le rapport 2018 concernant le prix et la qualité du service eau potable présenté par VENDEE EAU

Le dit rapport d'activités a été communiqué aux membres du Conseil Municipal et reste consultable dans les archives communales.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service eau potable.

### **OBJET : Vendée Eau : Travaux hors programme place du Carillon**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour les propriétés situées place du Carillon à Saint-Mesmin.

Après étude, la part restant à charge pour la collectivité est un montant de 1135.58€ TTC.

Après avoir donné lecture du projet de convention relatif aux travaux et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ladite convention et charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif à ce sujet.

## 5 Questions diverses :

- ↵ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dernier va être destinataire d'un mail de la part de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges au sujet de la création d'un Conseil de Développement.
- ↵ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur RACAUD souhaitant l'acquisition d'un terrain AB 700 appartenant aux conjoints BITEAU pour constituer une réserve foncière et projeter la création d'un lotissement. Le Conseil Municipal souhaite d'abord connaître le prix de vente du terrain avant de se prononcer.
- ↵ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation à la réparation d'une croix de famille (bien privé) installée sur le domaine public à Martinet. Le devis relatif aux travaux est d'environ 1500€. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si la commune peut envisager une aide financière ou une aide matérielle (intervention des services techniques). Le Conseil Municipal ne souhaite pas apporter d'aide financière à ce projet en revanche il accepte que les services techniques apportent une aide aux travaux si nécessaire.
- ↵ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignantes de l'école publique ont remercié la municipalité pour les travaux effectués sur la cour de l'école.
- ↵ Marianne RAMBAUD souhaite signaler des problèmes de réseau concernant ORANGE.
- ↵ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines élections municipales sont fixées au 15 et 22 mars 2020. Il invite dès à présent les membres du Conseil Municipal à prendre leur disposition pour tenir les bureaux de votes à ces dates.
- ↵ Monsieur le Maire rappelle les prochaines réunions de Conseil Municipal pour l'année 2019 :
  - 18 novembre 2019
  - 16 décembre 2019

**Fin de la réunion à 22h30**  
**Prochaine réunion le 7 octobre 2019**